

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0070476.2023.002			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom AU PETIT ROUIN Adresse Au Petit Rouin 32200 Escornebœuf Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 22 septembre 2023 13:12:19 +0200 CEST Nom et signature QUALISUD Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 22/08/2023 au 30/06/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques		II.1 Répertoire des produits	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
		Nom du produit	
		Angélique	Biologique
		Absinthe	Biologique
		Agastache	Biologique
		Ail	Biologique
		Amaranthe	Biologique
		Aneth	Biologique
		Anis	Biologique
		Arroche	Biologique
		Artichaut	Biologique
		Asperges	Biologique
		Aubergine	Biologique
		Aurone	Biologique
		Bardane	Biologique
		Baselle	Biologique
		Basilic	Biologique
		Betterave	Biologique
		Blette	Biologique
		Bourrache	Biologique
		Calament officinal	Biologique
		Cardons	Biologique
		Carottes	Biologique
		Céleri	Biologique
		Céleri-raves	Biologique
		Cerfeuil	Biologique
		Chicorée	Biologique
		Chou	Biologique
		Choux brocoli	Biologique
		Choux de Bruxelles	Biologique
		Choux de Chine	Biologique
		Choux de Pékin	Biologique
		Choux frisés non pommés	Biologique
		Choux palmiers	Biologique
		Choux pommés	Biologique
		Choux vivaces	Biologique
		Choux-fleurs	Biologique
		Choux-raves	Biologique
		Ciboule	Biologique
		Ciboulette	Biologique
		Citronnelle	Biologique
		Concombre	Biologique
		Coriandre	Biologique
		Cornichons	Biologique
		Courge	Biologique
		Courgette	Biologique
		Cresson	Biologique
		Cresson de Para	Biologique
		Cumin	Biologique
		Echalote	Biologique
		Epinard	Biologique
		Estragon	Biologique
		Fenouil	Biologique
		Fèves	Biologique
		Fraise	Biologique
		Haricot	Biologique
		Hysope	Biologique
		Laitue	Biologique
		Laurier	Biologique
		Lavande	Biologique
		Lentilles	Biologique
		Mâche	Biologique
		Maïs sucré	Biologique

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Mélisse	Biologique
	Melon	Biologique
	Menthe	Biologique
	Moutarde	Biologique
	Navet	Biologique
	Nigelle	Biologique
	Oignon	Biologique
	Onagre	Biologique
	Origan	Biologique
	Oseille	Biologique
	Panaïs	Biologique
	Pasteque	Biologique
	Pâtissons	Biologique
	Persil	Biologique
	Petits pois	Biologique
	Piments	Biologique
	Pissenlits	Biologique
	Poireaux	Biologique
Pois	Biologique	
pois cassés	Biologique	
pois chiches	Biologique	
Poivron	Biologique	
Pommes de terre	Biologique	
Potiron	Biologique	
Pourpier	Biologique	
Quinoa	Biologique	
Radis	Biologique	
Raifort	Biologique	
Rhubarbe	Biologique	
Romarin	Biologique	
Roquette	Biologique	
Rutabaga	Biologique	
Salade	Biologique	
Salsifis	Biologique	
Sarriette	Biologique	
Sauge	Biologique	
Soja	Biologique	
Stévia	Biologique	
Thym	Biologique	
Tomate	Biologique	
Tomate greffée	Biologique	
Tomate porte-greffe	Biologique	
Topinambours	Biologique	
Ulluques	Biologique	
Verveine	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.
DÉLIVRÉ		